

Centre Communal
D'Action Sociale

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le 11 mars,
Le Conseil d'Administration du CCAS de L'HORME,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Madame Claire VINCENT
BEAUFRERE, Vice-présidente.
Date de la convocation du Conseil d'Administration :
Le 26 février 2025.

Nombre de Conseillers	
En exercice	9
Présents	7
Votants	7

Présents : Mme Claire VINCENT BEAUFRERE, Mme Ericka CLAIN,
Mme Celyne GRATESSOLE, Mme Dalila OUAKKOUCHE, Mme
Colette BOUTEILLE, Mr Maurice MANET, Mr Joël SANCHEZ

Absents excusés : Mme Audrey BERTHEAS, Mr Jean-Paul FAUVET

Objet : Délibération :2025-05
**Approbation du compte de
gestion 2024**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,
statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31
décembre 2024, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui
concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion du Centre Communal d'Action Sociale
pour l'exercice 2024 établi par le comptable public, visé et certifié
conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

L'HORME, le 11 mars 2025
La Vice-présidente,
C.VINCENT BEAUFRERE

